

Paris, le 2 octobre 2020

Rémunération des mandataires sociaux

Publiée en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise
AFEP-MEDEF

Le Conseil d'administration de Rexel dans sa séance du 28 septembre 2020 a arrêté les décisions mentionnées ci-après concernant la rémunération des mandataires sociaux.

1. Attribution d'actions de performance 2020 à Patrick Berard, Directeur Général

Dans le cadre de l'attribution d'actions de performance aux salariés et dirigeants du Groupe Rexel, conformément aux conditions d'attribution et de performance décrites dans la dix-huitième résolution approuvée par l'Assemblée générale du 25 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 100 000 actions à Patrick Berard, Directeur Général.

Ces actions de performances sont attribuées sous condition de présence et assujetties à 100% à des conditions de performances sur une durée de 3 ans.

2. Rémunération du Président du Conseil d'administration, Ian Meakins

Au vu des pratiques de marché et des nouvelles fonctions non exécutives qui seront assumées par ailleurs par Ian Meakins à compter du 1er décembre 2020, le Conseil d'administration a décidé, en plein accord avec ce dernier, de réduire sa rémunération fixe annuelle brute de Président du Conseil d'Administration pour la ramener à 300 000 euros à compter du 1er janvier 2021.